



Camping de la Forêt SARL

Route de Septfontaine - F-25270 LEVIER

Tél. / Fax.: +33 3 81 89 53 46

Courriel : camping@camping-dela-foret.com

web : www.camping-dela-foret.com

CONTRAT DE LOCATION EMPLACEMENT

Article 1 – RESERVATION

La réservation ne pourra être prise en considération qu'après réception de votre contrat signé, accompagné de vos arrhes calculé dans le tableau ci-dessous et correspondant à :

- 30 % du montant de la location
- + 10 € de frais de dossier non remboursables.

Les dates sur la fiche de réservation jointe ne sont à remplir qu'après nous avoir consultés pour la disponibilité des locations. Dès réception de ce contrat une confirmation de réservation vous sera envoyée.

Type d'emplacement	Tarif	Nbre de nuit(s)	Total	30 % du total	Frais de dossier	Montant des arrhes
					10€	

Article 2 – PAIEMENT DU SEJOUR

La totalité du coût du séjour est payable la veille de votre départ par chèque bancaire, CB, espèces, ou chèques vacances.

Article 3 – ANNULATION

Toute annulation de réservation de votre fait devra être signalée le plus tôt possible et par écrit, les arrhes ne pourront être remboursées, qu'à titre exceptionnel, si un cas de force majeure, dûment motivé, vous plaçait dans l'obligation d'annuler votre séjour. Nous vous demanderions alors, un justificatif (certificat de décès, certificat médical, etc..).

Article 4 – ARRIVÉE

Votre emplacement vous est réservé à partir de 12h00. Toutefois, nous vous laissons la possibilité d'arriver plus tôt et d'attendre, le cas échéant, la libération de votre emplacement.

Article 5 – DÉPART

Votre départ devra avoir lieu avant 12h00. Pour un départ après cette heure, une nuitée supplémentaire vous sera facturée. Les emplacements doivent être rendues propres. Pour prolonger un séjour au-delà de la date de départ convenue, il est nécessaire de prendre contact avec le bureau des réservations au moins 1 jours avant la date de départ.

Camping de la Forêt SARL

Route de Septfontaine - F-25270 LEVIER

Tél./Fax : +33 3 81 89 53 46 – email : camping@camping-dela-foret.com – web : www.camping-dela-foret.com

Contrat emplacement - Page 1 / 2

Article 6 – TARIFS 2007

Tarif par nuitée de 12h00 à 12h00

	du 19/05 au 29/06 du 01/09 au 15/09	du 30/06 au 13/07 du 18/08 au 31/08	du 14/07 au 17/08
Emplacement cycliste (1) Forfait 1 personne + tente + vélo + eau chaude	7,40 €	7,70 €	8,00 €
Emplacement confort (1) Forfait 1 ou 2 personnes + caravane ou tente + véhicule motorisé + eau chaude	14,30 €	14,80 €	15,50 €
Emplacement Camping-car (gros gabarit) (1) Forfait 2 personnes + camping-car + eau chaude	17,00 €	17,50 €	18,10 €
Suppléments (1)			
Adultes	3,20 €	3,30 €	3,40 €
Enfants (- de 7 ans)	2,10 €	2,20 €	2,30 €
Electricité	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Véhicule supplémentaire	2,10 €	2,70 €	3,20 €

Article 7 – EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTERIEUR

- Le bureau est ouvert de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 21h00, sauf en cas d'urgence.
- Le camping est fermé aux voitures de 22 h à 7 h. Le silence doit être respecté à partir de 23 h.
- Votre emplacement est délimité. Afin de respecter vos voisins, nous vous remercions de ne pas déborder cette ligne, et de ne pas stationner votre voiture sur la place voisine.
- Les barbecues sont autorisés mais les feux à même le sol sont interdits.
- Les installations sanitaires sont fermées à tour de rôle à partir de 11h00, afin de permettre un nettoyage parfait. Veuillez les laisser aussi propres que vous les avez trouvées.
- Vos visiteurs doivent être signalés à la réception. Tout invité séjournant plus de 2h sur le terrain devra s'acquitter de la redevance personne supplémentaire.
- L'accès à la piscine (non surveillée) est strictement réservé aux clients du camping, veuillez prendre connaissance du règlement intérieur à votre arrivée.
- Sur les aires de jeux, les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents.
- Nous demanderons aux parents d'accompagner les jeunes enfants au bloc sanitaire et d'y interdire les jeux afin d'y préserver la propreté.
- Les animaux sont acceptés gratuitement. Vous devez néanmoins les tenir en laisse et ceci y compris sur les aires de jeux. Il est interdit de les laisser seuls sur votre emplacement.
- Les jeux doivent être pratiqués sur les terrains prévus à cet effet et non sur les places non occupées ou sur les allées du camping.
- Pour la tranquillité et la sécurité de chacun, la vitesse sur le terrain est limitée à 10 km/h.
- Les départs doivent avoir lieu avant 12h00 et être signalés la veille.

Nous soussignés.....déclarons avoir pris connaissance des conditions de location mentionnées ci-dessus, et être en accord avec celles-ci.

Fait à

Le

Signature(s) *(Précédée des mentions lu et approuvé)*